

SUBVENTION TOP BTP



La subvention TOP BTP est une aide financière qui est versée aux **entreprises du secteur de la construction de 1 à 49 salariés**.

L'objectif est de **réduire les risques liés aux chutes de hauteur et de plain-pied** en aidant les entreprises à s'équiper avec du matériel sécurisé.

Subvention à hauteur de :

50%

du total HT de l'investissement en matériels

- subvention minimum : 1 000 €, soit un investissement minimum de 2000 € HT
- plafond fixé à 25 000 €
(plusieurs demandes possibles)



La subvention permet de financer des équipements neufs commandés et livrés à partir du 1^{er} janvier 2026.



Retrouvez notre sélection de produits éligibles dans notre journal promo **TOPAXESS#1** valable jusqu'au 30 juin 2026.



Quels matériels sont éligibles ?

- les échafaudages de pieds MDS **NF** (limité à 1 unité)
 - les échafaudages roulants MDS **NF** (limité à 3 unités)
 - les remorques + leurs conteneurs (pour transporter et stocker l'échafaudage) (limité à 1 unité)*
 - les escaliers d'accès aux échafaudages (limité à 5 unités)*
 - les plates-formes de travail en hauteur **NF** et conformes aux normes PIR 93352 ou PIRL 93353
- * cumulables et obligatoirement associés à l'achat d'un échafaudage

Voir au verso nos produits subventionnables



Contactez votre représentant commercial pour plus de précisions.

Vos clients peuvent aussi se renseigner sur les critères d'éligibilité sur le site Ameli ou auprès de leur Caisse d'Assurance maladie. Demande de réservation via net-entreprises.fr

Produits subventionnables



ÉCHAFAUDAGES ROULANTS



GENERIS
300/750/950



TOTEM
180/250/300



CROSS
180/250



NEOLIUM BOX
200/250/300



Z'TOWER

NOUVEAU

ÉCHAFAUDAGES FIXES



R200
avec garde-corps MDS
(Fusio ou Securit'up)

REMORQUES



Remorques
RECORD/ROLLER

ESCALIERS



PUBLISTEP



UNISTEP

PIR / PIRL



SHERPAMATIC



SHERPASCOPIC



VELOCE
Sauf modèles
7 marches



RAPTOR



RAPTORSCOPIC



RAPTORSCOPIC
PLIANT



TETRIS